

# MAIRIE DU CAIRE

04250

## ARRETE MUNICIPAL N° 07-2017

Portant sur l'interdiction d'accès au site de la Via Ferrata  
de la Grande Fistoire

Le Maire de la commune de Le Caire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants relatifs  
aux pouvoirs de police générale du Maire ;

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Vu les risques de chutes de blocs rocheux sur le site des cheminées de la Grande Fistoire ;

Vu les travaux de sécurisation du site des cheminées de la Grande Fistoire devant être réalisé par minage  
par la société Eiffage génie civil et ce à compter du 02 octobre 2017 et ce pour une durée d'un mois

Considérant que pour des raisons de sécurité des personnes, il convient d'interdire l'accès à la Via  
Ferrata de la Grande Fistoire, et de déplacer provisoirement l'Office Intercommunal de Tourisme des  
Hautes Terres de Provence dans les bureaux de la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch à  
la Motte du Caire ;

### ARRETE

**Article 1 :** pour les travaux de sécurisation du site des cheminées réalisés par la société EIFFAGE  
L'ACCES A LA VIA FERRATA DE LA GRANDE FISTOIRE EST INTERDIT  
DU SAMEDI 07 OCTOBRE 2017 JUSQU'AU VENDREDI 27 OCTOBRE 2017 INCLUS

**Article 2 :** Cette interdiction d'accès est nécessaire durant la durée des travaux jusqu'au rétablissement  
de la sécurité des lieux. Cette interdiction sera levée dès les travaux de sécurisation effectués

**Article 3 :** En cas de non respect des obligations édictées aux articles précités, les infractions au  
présent arrêté sont passibles d'amendes.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera affiché sur les lieux habituels d'affichage et le public pourra le  
consulter en mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Sous-préfète de Forcalquier
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Motte-du-Caire
- Monsieur le Président de La Communauté de communes du Sisteronais-Buëch
- Monsieur le Président de l'Office de Tourisme Intercommunal des Hautes Terres de  
Provence

Fait à LE CAIRE,  
Le 06 octobre 2017  
Le Maire,  
Jean-Michel MAGNAN.

RF de votre département
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/10/2017 004-210400370-20171006-07_2017-AR

